

## DELIBERATION

### CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 juin 2025

Convocation du Conseil Municipal adressée par mail, à chacun des Conseillers Municipaux pour la session ordinaire qui se tiendra le 25 juin 2025 à 20h30 à Mairie.

Le Maire,  
Jean-Yves BILHEU

---

### REUNION DU 25 JUIN 2025

Le 25 juin 2025 à 20H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M.BILHEU Jean-Yves, Maire de La Chapelle-Saint-Laurent.

**PRESENTS** : BILHEU Jean-Yves, PAULET Jean-François, GAUVRIT Marie, ROUSSEAU Jean-Pierre, GIL Virginie, MAROLLEAU Pascal, MORIN Bernadette, CROISE Lucie, PICARD Céline, FRADIN Sylvie, GUILLAUME Virginie, GATARD Jean-Guy, RENAULT Claire, CHAUDIER Marc, BROCHARD Gaëtan

**Absents** : CHATELLIER Jean-Paul qui a donné procuration à GIL Virginie, ARNAUD Bernard, BODIN Dominique, BAUDU Maxime,

**Secrétaire de séance** : Mme FRADIN Sylvie est désignée secrétaire de séance

---

### **SUBVENTIONS COMMUNALES 2025**

Le Conseil municipal vote les subventions communales 2025 comme suit :

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| - F3C                          | : 2.500.00 € |
| - Le Rebond Chapelais          | : 3.000.00 € |
| - Avenir Gymnique              | : 2.500.00 € |
| - Zumba Yoga Chapelais         | : 500.00 €   |
| - Gym détente                  | : 367.20 €   |
| - Pétanque chapelaise          | : 200.00 €   |
| - Tennis club                  | : 800.00 €   |
| - Foulées Chapelaises          | : 400.00 €   |
| - Défense des cultures         | : 900.00 €   |
| - Diane Chapelaise             | : 1.000.00 € |
| - Chorale Chant Ô Vent         | : 500.00 €   |
| - ADMR                         | : 1.000.00 € |
| - Donneur de Sang              | : 680.00 €   |
| - Secours catholique           | : 800.00 €   |
| - Amicale des sapeurs pompiers | : 250.00 €   |
| - UNC                          | : 106.00 €   |
| - Chapel'anim                  | : 8.000.00 € |
| - Outil en main                | : 200.00 €   |
| - Autistes sans frontière      | : 500.00 €   |
| - Graines de liens             | : 2.471.00 € |

### **ORCHESTRE A L'ECOLE - Convention**

Dans le cadre de ses missions d'enseignement artistique et culturel privilégiant notamment la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour son service Conservatoire de Musique porte l'activité d'Education Musicale en Milieu Scolaire

Dans ce cadre, elle développe des Orchestres à l'Ecole sur le territoire depuis 2013 afin de faciliter l'accès à la pratique instrumentale pour les enfants du territoire qui en sont éloignés.

Concernant le présent projet d'Orchestre à l'Ecole, le choix de l'école correspond à une volonté conjointe de la Commune et de la Communauté

L'Ecole publique de la Chapelle St Laurent a été retenue pour une durée de 3 ans soit de septembre 2025 à juillet 2028 pour la classe de CE1-CE2 et qui se poursuivra jusqu'en CM1-CM2. La commune s'engage à financer 60h par an et pendant 3 ans pour un coût total de 3600 €. Le conseil municipal valide le projet 'Orchestre à l'Ecole' et mandate le maire à signer la convention de partenariat avec le Conservatoire de musique du Bocage Bressuirais.

### **TERRAIN ATELIER**

Le secours catholique utilisait un terrain près des Ateliers, ce terrain n'étant plus utiliser, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se pencher sur le devenir de ce terrain

### **JEUX ECOLE**

La structure de jeux à l'Ecole privée, n'étant plus aux normes. Le conseil municipal décide de renouveler le jeu et d'en racheter un nouveau, le coût de la structure s'élève à 13.324,80€

### **CANTINE - Tarif GCSMS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du prix fixé par le GCSMS pour les repas de la cantine. Le prix s'élèvera à 3.27 € au 1<sup>er</sup> septembre 2025. Le conseil municipal accepte ce nouveau tarif.

### **CENTRE DE GESTION - Adhésion à la plateforme Interstis pour l'accompagnement des secrétaires de mairie de - 3500 habitants - Coût 300 €/an**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.452-38, L.452-40 et L.452-44 ;

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres (CDG 79), au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles, a lancé dès 2022, en partenariat avec l'Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres, un Plan d'Actions « secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres ».

Pour rappel, ce Plan d'actions comprend 4 axes distincts : FORMER-SOUTENIR-OUTILLER-VALORISER. De nombreux projets et réalisations ont pu voir le jour autour de ce métier essentiel pour nos territoires ruraux qu'est celui de secrétaire général de mairie, à l'exemple de la création en septembre 2023 d'un diplôme universitaire dédié ou du recrutement d'une cheffe de projet spécifique.

S'inscrivant pleinement comme une action phare de son Plan d'actions, le CDG 79 va maintenant déployer et consolider le réseau départemental des secrétaires généraux de mairie pour les communes de moins de 3500 habitants.

Le déploiement de ce réseau départemental se fera en complémentarité avec les initiatives en place sur chaque intercommunalité. A ce titre, il s'appuiera notamment sur une plateforme logicielle INTERSTIS, autour des espaces collaboratifs différenciés et totalement indépendants les uns aux autres, avec :

- Un espace dédié au réseau départemental
- Un espace dédié à chaque réseau communautaire

La plateforme collaborative permettra ainsi aux secrétaires de mairie d'accéder à l'espace intercommunal dont la commune dépend, ainsi qu'à l'espace du réseau départemental des secrétaires généraux porté par le CDG 79

Pour que son Plan d'actions puisse s'inscrire dans le temps et s'ancrer sur le département, le CDG 79 propose aux communes concernées un « pack adhésion » sur la base de tarifs forfaitaires annuels selon les strates de population et conformément au projet de convention ci-annexé :

- Commune de moins de 500 habitants : 100 €/an
- Commune de 500 à 999 habitants : 150 €/an
- Commune de 1000 à 2000 habitants : 200 €/an
- Commune de 2000 à 3500 habitants : 300 €/an

Considérant l'intérêt pour la commune et son secrétaire générale mairie de bénéficier, dans le cadre du Plan d'actions « Secrétaire de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres », de la dynamique et des actions proposées par le CDG 79, notamment autour du réseau départemental,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adhérer, à compte de l'exercice budgétaire 2025, au « pack adhésion » relatif au plan d'actions « secrétaire généraux de mairie » du CDG 79, dont le forfait est fixé pour 2025 au tarif de 300 € pour la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention d'adhésion et tous les documents afférents à ce dossier ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget

### **REGLEMENT CIMETIERE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de quelques modifications dans le règlement du cimetière concernant la durée des concessions, l'abandon de concession, et le jardin du souvenir. Le conseil municipal approuve le nouveau règlement

### **DEMANDE UTILISATION VOIE PUBLIQUE MAGASIN UTILE**

Mr Fillaudeau, gérant du magasin Utile, souhaite utiliser l'espace public devant son magasin afin de créer une foire aux vins avec un Marché des Producteurs locaux le vendredi 26 septembre 2025 sur le parking devant le magasin.

Après discussion, le conseil municipal décide de donner un avis favorable

### **EFFAROUCHEMENT**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, après avoir fait le bilan de l'année 2024, si la commune doit renouveler le contrat pour la capture des pigeons. Le coût de l'opération s'élève à 3579.60 € pour 1 an. Le conseil municipal accepte

### **CHAISES SALLE POLYVALENTE**

Les chaises de la salle polyvalente ayant été renouvelées et suite à quelques demandes d'achat des anciennes chaises. Le conseil municipal fixe le prix d'achat à 1 € par chaise.

### **VENTE PARCELLE LOTISSEMENT BELVEDERE**

Mme Bodin et Mr Pasquier, domiciliés au Lotissement du Belvédère souhaitent acquérir une parcelle longeant leur propriété. Cette parcelle serait découpée en 2 parcelles une d'environ 540 m² et l'autre de 190 m². Le Conseil municipal accepte et mandate le maire à faire passer le géomètre pour délimiter les parcelles. Les frais de géomètre seront à la charge de la commune

### **CAMERAS DE SURVEILLANCE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le dossier pour l'installation de caméras sur la façade de la mairie devrait être refusée, le matériel n'étant pas adapté à de la surveillance extérieure.

### **CALVAIRE PITIE**

Monsieur le Maire, Mr Paulet et Mr Rousseau, adjoint ont rencontré les personnes responsable du site de Pitié concernant la rénovation du Calvaire de Pitié. Ces derniers souhaitent nettoyer le calvaire (peinture des grilles, nettoyage, aménagement du bassin). Après discussion, le conseil municipal propose de prendre en charge la restauration des grilles autour du calvaire.

### **BUDGET COMMUNE - CREDITS SUPPLEMENTAIRES - Prog Matériel/Mobilier**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2025

#### **INVESTISSEMENT - COMPTES DEPENSES**

| <b>Imputation</b>                 | <b>Nature</b>                                               | <b>Ouvert</b> | <b>Réduit</b> |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Chap.21 / Article 2188 / Prog 155 | Prog Matériel Mobilier - Autres immobilisations corporelles | 5.000,00      |               |
| <b>Total</b>                      |                                                             | 5.000,00      | 0.00          |

#### **INVESTISSEMENT - COMPTES RECETTES**

| <b>Imputation</b> | <b>Nature</b>     | <b>Ouvert</b> | <b>Réduit</b> |
|-------------------|-------------------|---------------|---------------|
| 16 / 1641 / OPNI  | Emprunts en euros | 5.000,00      |               |
| <b>Total</b>      |                   | 5.000,00      | 0.00          |

### **VOIRIE**

Monsieur Paulet, adjoint à la Voirie signale, que lors des travaux de PATA, l'entreprise Charier propose de repasser dans des entrées de village et des portions de route très abîmées. Monsieur Paulet propose de repousser les travaux du parking de l'aire de covoiturage aux 4 routes pour effectuer ses travaux complémentaires. Le coût s'élève à environ 20.000 € et d les travaux de l'aire de covoiturage sera programmés en 2026.

### **PLAQUE COMMEMORATIVE AU LOTISSEMENT LA VILLE**

Mme Gauvrit, adjoint demande au conseil municipal s'il est possible de mettre une plaque au Lotissement La Ville en souvenir des résistants

### **EXPO GUERRE 39-45**

Le conseil municipal va lancer une réflexion sur le devenir de l'Exposition présentée lors de la manifestation de la Guerre 39-45 organisée par Chapel'Anim.

### **MOVING PEOPLE**

Une visio conférence est prévue le vendredi 4 juillet avec Moving people pour la recherche de médecin

Prochaine réunion de conseil municipal : 27 août 2025

---

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus